

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SvnPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SynPower™ SAE 10W40

MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Code du produit : 872271

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global

Operations

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec

le CSR local

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

SDS@valvolineglobal.com

Société KRAUTLI (SCHWEIZ) AG

> **BADENERSTRASSE 41** 8104 WEININGEN

Suisse

Téléphone : Tel 0041 44 439 66 25

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1 251 51 51(international)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Classification	Concentration (% w/w)
	NoIndex		
	Numéro		
	d'enregistrement		
DISTILLATES (PETROLEUM),	64742-54-7	Asp. Tox. 1; H304	>= 15 - < 25



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	265-157-1 649-467-00-8 01-2119484627-25- xxxx		
HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE	64742-55-8 265-158-7 649-468-00-3 01-2119487077-29- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 15
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	64742-65-0 265-169-7 649-474-00-6 01-2119471299-27- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	68784-26-9 272-234-3 01-2119524004-56- xxxx	Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5
PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3- DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS	84605-29-8 283-392-8 01-2119493626-26- xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 6,25 % Eye Dam. 1; H318 >= 12,5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 10,0 %	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

En cas de contact avec la

peau

: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

veux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

gaz carbonique et monoxyde de carbone

dangereux oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	167 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,08 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	80 mg/kg
	Utilisation par les consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m3
	Utilisation par les consommateur s	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,167 mg/m3
	Utilisation par les consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,04 mg/kg
	Utilisation par les	Dermale	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

consommateur s			
Utilisation par les consommateur	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg
S			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment marin	3480 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	43500 mg/kg
	Sol	8850 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel

néoprène, caoutchouc nitrile

Délai de rupture : >= 240 min Épaisseur du gant : >= 0,35 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de

la matière sont des valeurs standards! Le temps de

pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront

obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

Vêtements étanches

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide
Couleur : ambre
Odeur : huileux

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point d'écoulement : < -33 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Point d'éclair : 222 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Température de décomposition

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : < 6.800 mPa.s (-25 °C)

Viscosité, cinématique : env. 88 mm2/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres : Donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 0,869 gcm3 (15 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

cutanée

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie :

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

cutanée

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

: DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

cutanée

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

cutanée

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Résultat : Pas d'irritation des yeux

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Espèce : Lapin Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test : répétez humaine patch test insulte (HRIPT) Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Composants:

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et : EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

Durée d'exposition: 48 h

EL50 (Les algues): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC: 10 mg/l Espèce: Poisson

NOEC: 10 mg/l

Espèce: Invertébrés aquatiques

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1.0

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1,0 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0,4 mg/l

Point final: Test de Reproduction

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: < 10 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Essai de Sturm modifié

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS,

ZINC SALTS:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 1,5 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 9,5

octanol/eau

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS,

ZINC SALTS:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,56

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

: Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation: DSL - Liste nationale des substances (Canada): ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale: ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale: IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine: IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante: TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI -Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 6.1 Date de révision: 27.11.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Information supplémentaire

Informations internes: 000000239297

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR